Image not found or type unknown

Les paris sportifs en ligne

Actualité législative publié le **15/04/2010**, vu **3071 fois**, Auteur : Corentin Kerhuel

Jusqu'à maintenant, les paris sportifs en ligne étaient interdits, bien que très pratiqués, notamment depuis de sites situés à l'étranger. C'est la **loi du 1er juillet 1983 sur les jeux de hasard** qui s'appliquait.

Mais le 6 avril dernier, la loi créant l'**Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL)** a été votée définitivement.

En conséquence, et sous réserve d'obtenir un **agrément**, il va devenir possible d'organiser légalement en France des paris sportifs en ligne, dérogeant ainsi à la loi de 1983.

Pour en savoir plus sur cette nouvelle possibilité, je vous invite à lire l'**article** sur les paris sportifs en ligne à l'adresse suivante :

http://www.virtualegis.com/bulletins/document.php?ref=290

Bonne lecture !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés